



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. GRENADE, Vice-Président ; M. ETCHEGARAY, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, DURRUTY, CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme DURRUTY à M. GOUFFRANT ; Mme CONTRAIRES à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 11 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

PRESTATION D'EXPERTISE SUR LA STRATEGIE DE L'U.P.P.A. A 10 ANS. AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 18 décembre 2009 le Conseil Communautaire avait décidé d'attribuer à la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées une subvention de 15 000 Euros pour le financement de la mission d'accompagnement et d'appui à l'élaboration de la stratégie de développement de l'U.P.P.A.

La participation de la Communauté était calculée sur la base d'un taux de 30 % de la dépense estimée à 50 000 Euros.

Or, le marché attribué à l'association Armines s'élève à la somme de 56 690 Euros T.T.C.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 15 FEV. 2010

Publié le 15 FEV. 2010



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué

Christian MILLET-BARBÉ

La participation financière de la CABAB doit donc être ajustée en conséquence et s'élève à 56 690 Euros x 30 % = 17 007 Euros.

En conséquence, il est demandé au Conseil de Communauté d'accorder un crédit complémentaire de 2 007 Euros à la Communauté d'Agglomération de Pau pour le financement de la mission d'accompagnement et d'appui à l'élaboration de la stratégie de développement de l'U.P.P.A.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

